

Annexe en ligne

L'assurance invalidité

Fabreguet I, Paratte G

Article de revue • doi:10.4414/fms.2020.08521

Forum Med Suisse. 2020;20(23–26):364–68.

Tableau S1: Résumé des diverses prestations de l'assurance invalidité (AI), de leurs objectifs et du rôle du médecin traitant.

	DETECTION PRECOCE	MESURES D'INTERVENTION PRECOCE	MESURES DE READAPTATION	DEMANDE DE RENTE
OBJECTIF	Maintenir l'emploi et éviter l'invalidité 2 critères: <ul style="list-style-type: none">• Arrêt travail >30 jours ininterrompu• Plusieurs arrêts de courte durée sur un an	Maintenir l'emploi et éviter l'invalidité	Maintenir l'emploi et éviter l'invalidité	Compenser les conséquences économiques durables de l'invalidité (diminution ou perte de revenu) en couvrant les besoins vitaux

MESURES	Rencontre dans les 30 jours en présence: <ul style="list-style-type: none"> • du patient • du représentant AI • de l'employeur 	Rapidement mises en œuvre: <ul style="list-style-type: none"> • ergonomie du poste • changement de poste dans l'entreprise • réorientation professionnelle 	Des mesures: <ul style="list-style-type: none"> • d'ordre professionnel • de réinsertion • médicales Des moyens auxiliaires	Pas de mesure professionnelle Obligation de réduire le dommage à la santé
RÔLE DU MÉDECIN TRAITANT	<ul style="list-style-type: none"> • Contact précoce avec l'AI du canton de domicile du patient par téléphone • Soutien moral et motivationnel du patient pour le maintien dans le monde professionnel 		Soutien moral et motivationnel du patient pour le maintien dans le monde professionnel	Conseille son patient.
			Remplit le formulaire AI en indiquant les diagnostics, les limitations fonctionnelles et les incapacités de travail	
DOCUMENTS PERTINENTS	Formulaire de détection précoce		Formulaire de demande réadaptation professionnelle / rente Formulaire moyen auxiliaire	